

Compte rendu de la séance du 05 mai 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Jean Marie PAGNARD

Délibérations du conseil:

Remboursement de caution (DE 2021 025)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état des lieux réalisé le 03 mai 2021 suite au préavis de départ de M DUMAY Anthony.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Décide de rembourser la caution à M DUMAY à savoir 377€.

- Décide d'effectuer la décision modificative suivante:

165 Dépense + 400€

165 recette: +400€

Maîtrise d'oeuvre aménagement de la traverse de Scoury (DE 2021 026)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la traverse du bourg de Scoury.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 615 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient la proposition du bureau d'études DB 102 avenue d'Occitanie 36 250 Saint Maur pour un montant de 39 975€HT.

- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Rapport 2020- service public assainissement (DE 2021 027)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

* adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

* décide de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

Vente de terrain à la CDC Brenne Val de Creuse (DE 2021 028)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 10 décembre 2020 par laquelle il accepte de vendre à la CDC Brenne Val de Creuse, les parcelles AP n°128 et AP n°129 situées rue des Artisans.

La vente sera réalisée sous la forme d'un acte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne Madame LABELLE Sylvie, 1ère adjointe, pour signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Création Poste - CUI (DE 2021 029)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent est en arrêt de travail depuis le 17 mars 2021 et qu'un autre va prendre sa retraite au 01 janvier 2022.

Il propose de recruter un jeune pour bénéficier d'un emploi aidé sous forme de CUI-parcours compétence.

Après en avoir délibéré le conseil municipal:

- décide de créer un poste d'agent d'entretien à temps complet, en CUI à compter du 25 mai 2021 pour une durée de six mois renouvelables
- fixe la rémunération au SMIC horaire.
- charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

Location à M. BUSNEL-JONCOUR (DE 2021 030)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de M. BUSNEL-JONCOUR Richard qui souhaite louer le logement communal situé à Ciron, 3 impasse de la Gare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de louer à M. BUSNEL-JONCOUR Richard, le logement précité à compter du 03 juillet 2021
- fixe le loyer mensuel à 393€ + 20€ pour la maintenance de la Pompe à Chaleur.
- fixe la caution à 393€ correspondant à un mois de loyer.
- charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette location.